

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 19 mai 2016	Heure 20:10	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Yvan Botteron et Claude Guinand		Lié à :(obligatoire) ad 16.137
Titre : Amendement au projet de décret soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale pour une législation fédérale sur les produits sucrés et pour une restriction de l'accès aux produits alimentaires à haute valeur énergétique (Neutralité des taxes)		
Contenu : Article premier (Début de l'article inchangé). – La législation introduirait une taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication. – (nouveau) <u>L'introduction de cette taxe se ferait de manière neutre par la baisse équivalente d'une autre taxe, par exemple la TVA.</u> – Tout ou partie des revenus de la taxe sur les sucres ajoutés lors des processus de fabrication serait affectée à la prévention du diabète et de l'obésité. (Suite inchangée).		
Motivation (facultatif) : La charge actuelle du citoyen en matière de taxes est déjà suffisamment élevée sans qu'on cherche à l'accroître plus que de raison. Cependant, tout en partageant les soucis des initiants, nous estimons que l'introduction d'une nouvelle mesure devrait se faire de manière neutre, afin de ne pas peser par trop sur les porte-monnaie des citoyens consommateurs.		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Yvan Botteron		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Claude Guinand		